

DEPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNE DE BEAUREVOIR

ARRIVÉ  
le 24 MARS 2014  
LE CONTRÔLE DE L'ÉGALITÉ

# Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2A1  
Plan de zonage  
Beaurevoir - ensemble du territoire- secteur ouest

Echelle : 1 / 5000 e

"Vu pour être annexé à la délibération du

3 1 JAN. 2014

approuvant le  
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et  
Signature du Maire :

Le Maire  
Eric LAMPENS



GEOGRAM sarl  
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS  
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80  
bureau.etudes@geogram.fr

## Légende du document graphique

--- Limites communales

--- Limites des zones

■ Espaces Boisés Classés

○ Eléments paysagers identifiés (article L123-1-5 alinéa 7 du code de l'urbanisme)

■ Bâtiments d'élevage soumis à périmètre (périmètres reportés dans le rapport de présentation : document n°1)

○ Périmètre du silo agricole

➔ Risque de coulées de boue

⚠ Risque d'inondation

■ Emplacements réservés

Numéro	Objet	Superficie	Destinataire
1	Extension maison de retraite	2 150 m <sup>2</sup>	commune de Beaurevoir
2	Accès zone 1AU	830 m <sup>2</sup>	commune de Beaurevoir
3	Accès zone 2AU	600 m <sup>2</sup>	commune de Beaurevoir
4	Extension du cimetière	2 440 m <sup>2</sup>	commune de Beaurevoir
5	Création d'une réserve incendie	200 m <sup>2</sup>	commune de Beaurevoir
6	Création d'une réserve incendie	200 m <sup>2</sup>	commune de Beaurevoir
7	Création d'une réserve incendie	200 m <sup>2</sup>	commune de Beaurevoir

--- Chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées

### Typologie et définition des zones et secteurs

#### Les zones urbaines

UA : Zone urbaine regroupant le centre ancien du bourg. Elle comprend le secteur UAa soumis à orientation d'aménagement.  
UB : Zone urbaine regroupant l'habitat plus récent. Elle comprend le secteur UBe réservé aux équipements publics.

#### Les zones à urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat  
2AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat sous réserve d'une modification du PLU

#### Les zones agricoles

A : zone agricole réservée aux installations et constructions à vocation agricole. Elle comprend le secteur Ah : secteur agricole regroupant des constructions isolées non liées à l'activité agricole

#### Les zones naturelles

N : zone naturelle à préserver de l'urbanisation nouvelle. Elle comprend les secteurs :  
- Nh : secteur naturel regroupant des constructions isolées non liées à l'activité agricole  
- Ns : secteur naturel englobant la station d'épuration

